

Plus macroniste que Macron, le Sénat vote le départ à la retraite à 64 ans !

écrit par Christine Tasin | 17 novembre 2021



Macron, pour cause de Présidentielle, a mis entre parenthèses

sa réforme des retraites, à laquelle il tient comme à la prunelle de ses yeux, pensant "reculer pour mieux sauter" sans perdre trop de voix sur ce sujet ô combien sensible.

Mais nos bons sénateurs s'impatientent, alors ils ont pris l'initiative de voter le report de l'âge de la retraite à 64 ans !

L'année dernière ils avaient voté pour le départ à 63 ans... tous les ans une année de plus, Macron n'a même pas besoin de ses députés caniches, on est partis pour un départ à 67 ans... voire 70 ! C'est vrai, c'est quoi ces Français moyens qui, encore en forme, profitent de la vie avant le cimetière et osent enrichir Arnault, Bettencourt, Pinault, Drahi, Decaux, Bouygues et tous les autres au lieu de profiter de leurs petits-enfants !

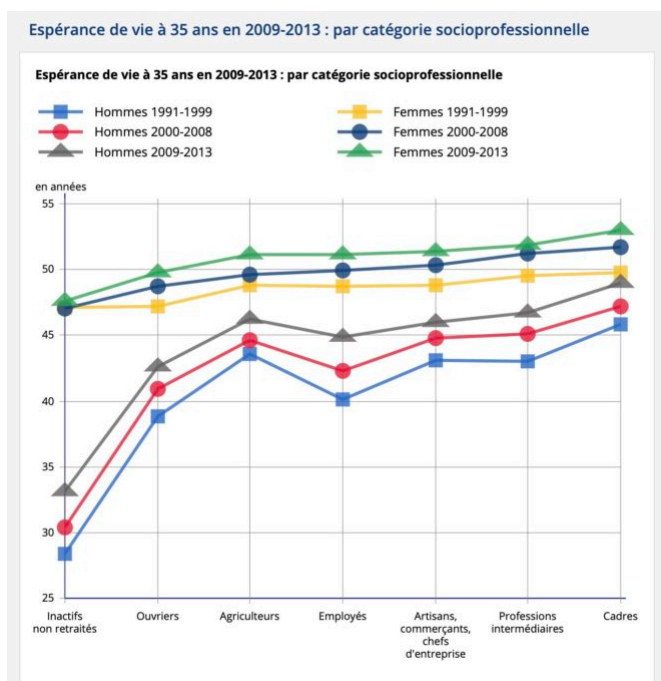
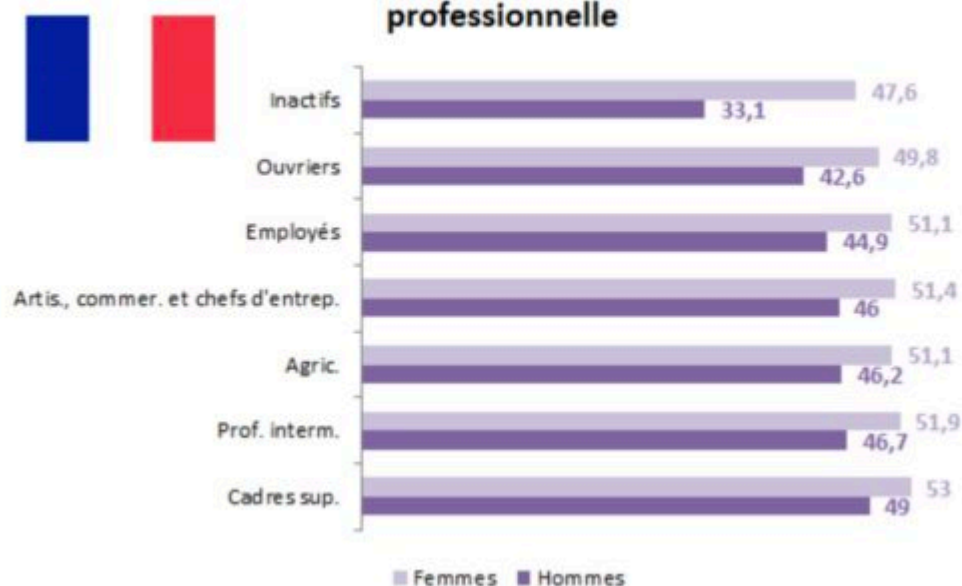
Quand on a la chance d'aimer son métier, de faire un métier intéressant, passionnant... on n'a pas nécessairement envie de partir en retraite. Alors que, dans ce cas, on repousse l'échéance, c'est normal et souhaitable. On a ainsi de nombreux médecins, qui, amoureux de leur métier, continuent bien au-delà de l'âge légal, pour le plus grand bien-être de leur clientèle et encore plus avec les déserts médicaux créés délibérément par Macron et ses prédécesseurs.

Mais quand, à cause des 35 h, à cause des exigences environnementales, des petits chefs qui sont sur votre dos et vous harcèlent, quand vous faites un travail dur, de nuit, à l'usine, dans les champs ou sur des chantiers de BTP... on est usé quand on arrive à 60 ans et on est souvent si abîmé physiquement et/ou moralement que l'on profite à peine du temps retrouvé.

D'ailleurs, de façon évidente, l'espérance de vie peut passer de 35 à 65 ans à un moment X selon ses diplômes, selon son emploi...

Cliquer pour agrandir les images

Espérance de vie à 35 ans selon la catégorie socio-professionnelle



Quand, à 35 ans, on a une espérance de vie réduite de 6 ans par rapport à son voisin qui travaille avec d'autres conditions, partir en retraite à 64, 66, 68... ans ça change beaucoup de choses et notamment ça interdit pratiquement de fait de "profiter" de la vie en étant encore suffisamment en forme.

Qu'on ne me fasse pas dire ce que je ne dis pas. Hors de question de jouer les gauchos et de pleurer sur l'injustice,

sur les classes sociales... Des tas de gens d'origine modeste ou autre ont travaillé d'arrache-pied,, que ce soit à l'école, dans les entreprises, pour avoir un métier intéressant, agréable, qui use moins que d'autres. A chacun sa vie, ses facilités, ses difficultés, ses chances, ses malchances... Je ne me situe pas à ce niveau. Je constate juste que ces sénateurs dont certains vivent sur la bête depuis des décennies, qui n'ont jamais vraiment mis la main dans le cambouis ont un mépris terrible pour le peuple et notamment pour les plus simples, les sans-dents !

Bande d'enflures ! Et ça au moment où on est submergés par l'invasion migratoire, par les travailleurs détachés qui créent une concurrence déloyale et font crever nos entreprises... et empêchent chacun d'avoir le nombre d'années nécessaires pour avoir une retraite correcte ! Bref, entre la mondialisation et les sénateurs et Macron, nos enfants n'auront même pas de retraite, ils finiront dans la rue, impotents, comme dans les bouquins de Zola.

D'aucuns me diront que Zemmour aimerait aussi faire passer la retraite de 62 à 64 ans : ce sera(it) tout autre chose, car ce serait dans le projet de relever la France, pour demander à chacun de remonter ses manches pour réindustrialiser, créer d'autres entreprises... bref, reconstruire la France, sans ses millions de gauchistes qui vivent sur la bête dans les associations ni ses millions de clandestins et autres délinquants étrangers qui occupent nos prisons et nos rues. Dans ce cas-là, même à 67 ans je serais disposée à reprendre le chemin du lycée pour y enseigner s'il le fallait.

Dans le cadre de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2022, le Sénat a voté vendredi soir le report de l'âge de départ à la retraite à 64 ans.

Le Sénat, dominé par l'opposition de droite, a voté dans la

nuit de vendredi à samedi 13 novembre en faveur d'un report progressif de l'âge légal de la retraite de 62 à 64 ans, jugeant qu'il y a urgence. [Lors du précédent budget de la sécu en 2020, les sénateurs avaient voté pour un report à 63 ans.](#)

Dans son allocution mardi dernier, Emmanuel Macron a estimé que les conditions n'étaient pas réunies pour relancer le chantier de la réforme des retraites, qu'il a reporté à 2022, autrement dit vraisemblablement à un autre quinquennat.

Vendredi soir, lors de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2022, la majorité sénatoriale de droite a anticipé. « Ce déficit (de la branche vieillesse) il est là. Tout le monde en est convaincu. Tout le monde dit qu'il faut faire des choses [...] Mais nous, on le fait », a exposé René-Paul Savary (LR), corapporteur du texte en présentant un amendement qui prévoit une conférence de financement réunissant les partenaires sociaux et chargée de formuler des pistes pour parvenir à l'équilibre financier des régimes de retraite à l'horizon 2030.

En l'absence d'accord, le texte prévoit l'entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2023 d'une série de mesures, dont le report progressif de l'âge d'ouverture des droits à la retraite à 64 ans à compter de la génération 1966, et une convergence des régimes spéciaux avant 2032.

« On ne peut continuer à procrastiner comme l'a fait le gouvernement pendant cinq ans », a abondé la rapporteure générale Élisabeth Doineau (centriste).

« Ces propositions, on les connaît M. le rapporteur que ce soit les vôtres ou celles du gouvernement. Elles s'adressent toutes aux mêmes personnes, aux salariés à qui on va demander de faire des efforts supplémentaires », a fustigé la sénatrice PS, Monique Lubin par ailleurs membre du conseil d'orientation des retraites (COR).

Le gouvernement par la voix d'Adrien Taquet, secrétaire d'Etat

chargé de l'Enfance et des Familles, a émis un avis défavorable. « Réformer notre système de retraite implique de répondre à d'autres enjeux que la question financière, notamment des enjeux de simplicité, des enjeux de lisibilité, des enjeux d'équité [...] Une telle réforme ne peut être engagée qu'une fois la situation sanitaire totalement sous contrôle et doit être soumise à un intense débat démocratique », a-t-il fait valoir.

L'amendement a été adopté par 196 voix contre 134.

La refonte du système des retraites a été interrompue début 2020 en raison de l'épidémie du covid-19. La réforme visait à supprimer les régimes spéciaux en harmonisant les règles entre public et privé et en faisant en sorte qu'au terme d'une carrière complète, aucune pension ne puisse être inférieure à 1 000 euros, tout en « encourageant le travail au-delà de l'âge légal ».

<https://www.publicsenat.fr/article/parlementaire/retraites-le-senat-vote-le-report-de-l-age-legal-a-64-ans-191168>